



**RÉSUMÉ DES MANDATS DU CONGRÈS DES 30 SEPTEMBRE
ET 1^{er} OCTOBRE DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE**

Lieu
Université Concordia, Montréal

Heure
9h00

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

Table des Matières

1.0 Procédures d'ouverture.....	3
1.1 Ouverture.....	3
1.2 Praesidium.....	3
1.3 Adoption de l'ordre du jour.....	3
1.4 Lecture et adoption de procès-verbaux.....	4
2. Élections.....	4
3. Femmes.....	4
4. Revendications.....	4
5. Plan d'action.....	4
6. Avis de motions.....	5
6.1 Dépôt des avis de motions.....	5
6.2 Traitement des avis de motions.....	6
7. Finances.....	6

1.0 PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1 Ouverture

1. Ouverture à 11:10.

1.2 Praesidium

1. Que Pascal Rheault, Gabrielle Bellemare, Elisabeth Befort-Doucet, Mathieu Brouillette, Claudia Cachay-Ososrio s'occupent du secrétariat, de l'animation, des tours de parole et du senti.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Animation

1.3. Ordre du jour

1.4. Adoption de procès-verbaux

2. Bilan

3. Femmes

4. Élections

5. Revendications

6. Plan d'action

7. Avis de motion

7.1. Dépôt des avis de motion

7.2. Traitement des avis de motion

8. Finances

9. Varia

10. Fermeture

1.4 Lecture et adoption de procès-verbaux

1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès Annuel des 29 et 30 avril 2017

2. ÉLECTIONS

1. Que Raphaëlle Perron-Beauchemin soit élue au Comité Femmes de l'ASSÉ

2. Que Frédéric Chenel soit élu au Comité aux Luttés Sociales de l'ASSÉ

3. FEMMES

1. Que le comité femmes de l'ASSÉ coordonne la production d'un argumentaire spécifique sur la revendication d'implanter des CALACS sur tous les campus.

Que cet argumentaire se penche notamment :

-Sur la pertinence de la non-mixité des CALACS et les ressources qui peuvent être allouées aux hommes en parallèle des CALACS;

-Sur la diversité des réalités locales des campus et les moyens d'adapter la revendication à ces réalités;

-Sur les problèmes dans les processus de plainte des établissements post-secondaires et les solutions qui devraient y être apportées.

Que, dans la mesure du possible, cet argumentaire soit produit pour le début du mois de novembre.

4. REVENDICATIONS

1. Que l'ASSÉ invite l'ensemble de ses associations membres à prendre position sur la montée de l'extrême droite et du racisme au Québec d'ici le prochain Congrès.

Que l'ASSÉ et ses associations membres diffusent largement l'appel à une grande manifestation contre le racisme le 12 novembre prochain à Montréal.

Que l'ASSÉ forme un contingent et diffuse/produise un document pour la grande manifestation.

5. PLAN D'ACTION

1. Considérant la campagne nationale annuelle de l'ASSÉ contre la culture du viol, Considérant le manque cruel d'interventions de la part des universités et des cégeps en matière d'action contre les violences sexuelles,

Considérant le dépôt prochain du projet de loi de la ministre Hélène David concernant les agressions à caractère sexuel et le financement pour lutter contre les violences sexuelles

Considérant que le RQCALACS et les CALACS membres du RQCALACS ont des politiques féministes, intersectionnelles et offrent des services de manière non-mixte,

Que l'ASSEÉ appuie le RQCALACS (Regroupement que be cois des Centres d'aide et de lutte aux agressions ag caractegre sexuel) et les CALACS qui en sont membres.

Qu'au mois de Novembre, les associations e tudiantes soient invite es ag revendiquer de meilleures politiques de gestion des plaintes en matiegre de violences sexuelles.

Qu'une manifestation nationale soit organisée par l'ASSEÉ le 8 mars pour revendiquer la création de CALACS sur tous les campus.

2. Que l'ASSEÉ organise une semaine d'actions du 19 au 23 février 2018 avec des actions visant à sensibiliser, conscientiser et mobiliser en vue de sa campagne nationale et de sa manifestation du 8 mars.

Que des accrochages de bannières, des séances d'informations et de formations soient organisées.

Que les associations membres soient invitées à se réapproprier ce mandat dans leur cadre local.

6. AVIS DE MOTIONS

6.1 Dépôt des avis de motions

1. Considérant que depuis quelques années, particulièrement depuis le printemps 2015, l'ASSEÉ est une organisation qui, malgré l'implication inestimable de plusieurs militantes et militants, ne semble plus en mesure de répondre aux préoccupations de ses membres;

Considérant que les quelques actions concrètes mises en œuvre dans les dernières années par l'ASSEÉ, telles que les campagnes nationales, (qui n'ont malheureusement pas été déployées) n'ont pas porté fruit;

Considérant la trop grande solitude militante de plusieurs associations membres dites des régions;

Considérant qu'une instance étudiante nationale doit avant tout être le reflet, l'expression, de ses associations membres et des militantes et militants qui les animent;

Considérant les difficultés récurrentes de communication et de collaboration qui ont causés la dégradation de nos relations avec l'ASSEÉ;

Considérant l'opacité, maintes fois soulignée, qui entoure la question des finances;

Considérant le souhait des membres de l'association étudiante du Cégep de Sherbrooke de voir les associations membres continuer d'appuyer les échanges et la mobilisation de portée nationale;

Considérant la volonté exprimée de nos membres de se concentrer sur les luttes à mener plutôt que sur les structures;

Considérant que l'Assemblée générale de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke a adopté à l'unanimité le 13 septembre dernier une proposition demandant la dissolution de l'ASSEÉ.

Il est proposé :

De procéder à la dissolution de l'ASSEÉ

Pour ce faire, de mettre en place un processus rigoureux de dissolution, processus établi selon des modalités et des étapes jugées appropriées par les associations membres et conforme à la loi

Qu'au terme de ce processus, ou en parallèle, soit créé un espace de réflexion et d'échange transitoire afin de jeter les bases de ce qui pourrait, et de ce qui doit, suivre.

Déposée par l'AÉCS (Déposée le 27 septembre 2017)

6.2 Traitement des avis de motions

1. Que toute association membre de l'ASSÉ qui ne se présente ni s'inscrit à trois instances décisionnelles nationales de suite se voit suspendre son statut de membre jusqu'au moment où l'association renouvelle sa participation dans les instances nationales.
Que les membres suspendus ne comptent pas dans le quorum.

7. FINANCES

1. Que l'ASSÉ produise un état financier avec tout logiciel jugé nécessaire. Libre si possible, avant le congrès d'hiver 2018 et que celui-ci soit présenté au premier congrès de l'année 2018 afin d'informer les membres de l'ASSÉ sur les états financiers de l'ASSÉ.